



Paris, le 21 novembre 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LE GOUVERNEMENT ET LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX S'ENGAGENT POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DU MÉTIER D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

Gabriel ATTAL, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, et Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, ont signé avec l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG), le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et le Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) la charte pour une meilleure reconnaissance des compétences professionnelles des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

À la fois agents des collectivités territoriales et pleinement membres de la communauté éducative, les ATSEM incarnent le partenariat quotidien entre l'Etat et les collectivités, au service de l'École de la République et de la réussite des élèves.

Leurs missions s'étant progressivement enrichies, les ATSEM contribuent, chaque jour, à l'épanouissement et à la réussite scolaire dès le plus jeune âge de nos enfants. En plus d'être des adultes de référence pour les enfants, tant sur le plan affectif que social, les ATSEM sont aussi des relais de confiance pour leurs parents et une assistance éducative précieuse pour les enseignants.

Cette charte, issue d'un travail fructueux avec les organisations représentatives et les employeurs territoriaux, permet de décliner des objectifs ambitieux pour :

- favoriser la reconnaissance du rôle joué par les ATSEM au sein des écoles maternelles pendant le temps scolaire ;
- fluidifier la relation des ATSEM avec les personnels enseignants ;
- faciliter leur évolution professionnelle grâce à l'adaptation de l'offre de formation et l'accompagnement pour passer des concours, des examens professionnels ou réaliser une validation des acquis de l'expérience ;
- améliorer leur qualité de vie au travail, grâce à la formation en matière d'hygiène et sécurité, et à la valorisation de bonnes pratiques en matière d'ergonomie et de prévention des risques professionnels.

La signature de cette charte est une étape importante dans la reconnaissance du rôle central que tiennent ces agents territoriaux, et permettra de poursuivre notre action globale en faveur de tous les agents publics pour faciliter les promotions, accompagner leurs transitions professionnelles ou encore prévenir l'usure professionnelle ; objectifs au cœur du projet de loi à venir pour la fonction publique.

Pour retrouver la charte d'engagement [cliquez sur ce lien](#).

#### **CONTACTS PRESSE**

**Service presse de Gabriel ATTAL,**  
ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
Tél : 01 55 55 30 10  
Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

**Service de presse de Stanislas GUERINI,**  
ministre de la Transformation et de la Fonction publiques  
Tél : 01 53 18 42 68 / 42 76  
Mél : [presse.mtft@transformation.gouv.fr](mailto:presse.mtft@transformation.gouv.fr)

**Service de presse de Dominique FAURE**  
ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer,  
chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité  
Tél : 01 40 07 21 77 / 21 74  
Mél : [sec.presse@collectivites-territoriales.gouv.fr](mailto:sec.presse@collectivites-territoriales.gouv.fr)